



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSENS, Madame Christine BODART,
Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS,
Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur Damien LOUIS,
Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSSEN, Monsieur Eddy SARTORI,
Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN ;

**6.8. Intercommunale ECETIA - Assemblée générale du 19 décembre 2023
- Mandats de vote**

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa décision du 12 octobre 2020 d'adhérer à la S.C. ECETIA Intercommunale notamment pour bénéficier de son assistance dans le montage et le financement de projets immobiliers et d'acquérir un lot de 4 parts dans l'intercommunale précitée ;

Vu sa décision du 23 novembre 2020 désignant les cinq délégués communaux aux assemblées générales de la S.C. ECETIA Intercommunale, à savoir MM. Claude EERDEKENS, Bourgmestre, Vincent SAMPAOLI, Françoise LEONARD, Echevins, Cassandra LUONGO et Florence HALLEUX, Conseillères communales ;

Vu le mail du 8 novembre 2023 d'ECETIA Intercommunale annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de la société le mardi 19 décembre 2023 à 18h00 à la Ferme de Hepsée, rue d'Hepsée, 9B à 4537 VERLAINE ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel comporte les points suivants :

- Plan stratégique 2023, 2024, 2025 - Evaluation ;
- Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1^{er} bis alinéa 2 du CDLD ;
- Lecture et approbation du PV en séance.

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2023 :

Point 1 : Plan stratégique 2023, 2024, 2025 - Evaluation

Résultat du vote : 25 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1^{er} bis alinéa 2 du CDLD

Résultat du vote : 25 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Lecture et approbation du PV en séance

Résultat du vote : 25 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

Ce vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 19 décembre 2023, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec le même point à l'ordre du jour, si celle du 19 décembre 2023 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la S.C. ECETIA Intercommunale, sise à LIEGE, rue Sainte-Marie, n°5/9, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Le Directeur général,	Par le Conseil,	Le Président,
Ronald GOSSIAUX		Philippe RASQUIN
Le Directeur général,	Pour extrait conforme,	Le Bourgmestre,
 Ronald GOSSIAUX		 Claude EERDEKENS